

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE
SAINTE-ROSE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21971129800014

POSTE COMPTABLE : SGC CA NORD BASSE TERRE

M. 57

**Budget supplémentaire
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SAINTE-ROSE (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	43
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	44
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	47
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	50
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	55

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	58
A1.01 - Opérations non ventilables	61
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	62
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	65
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	66
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	67
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	70
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	73
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	76
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	77
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	80
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	82
A1.908 - Fonction 8 - Transports	85
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	89
A2.01 - Opérations non ventilables	91
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	92
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	95
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	96
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	97
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	103
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	106
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	107
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	108
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	111
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	113
A2.938 - Fonction 8 - Transports	116

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	120
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	121
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	125
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	127

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	131
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	132
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	134
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	136
B3.1 - Etat des provisions constituées	137
B3.2 - Etalement des provisions	138
B4 - Etat des charges transférées	139
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	140
B6 - Prêts	141
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	142
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	143
B7.3 - Etat des emprunts garantis	144
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	145
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	146
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	147
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	148
B7.8 - Autres engagements donnés	149
B7.9 - Autres engagements reçus	150
B8 - Subventions versées	153
B9 - Etat du personnel	154
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	155
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	156
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	157
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	159
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	160
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	162
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	163
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	164
D3 - Décisions en matière de taux	166
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	167
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	169
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	171
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	172
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	173

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L. 5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES			I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES			A

Informations statistiques		
		Valeurs
Population totale		18279

Informations fiscales (N-2)		
		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1450.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1947.40
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1826.01
3	Dépenses d'équipement brut / population	1373.94
4	Encours de dette / population (2) (3)	205.41
5	DGF / population	343.65
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	51.15
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	108.08
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	75.24
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	11.25
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-6.65

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1594 B du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		B

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans ».
(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES			I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS			C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	32 978 164,11	38 181 004,94	9 228 570,69	A1 14 431 411,52
Investissement	6 095 502,48	4 403 442,41 (2)	4 723 662,03	A2 3 031 601,96
Fonctionnement	26 882 661,63	33 777 562,53 (3)	4 504 908,66	A3 11 399 809,56

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses		Recettes	Solde (B)
I + II	2 085 532,35	III + IV	B1 2 072 020,52 -13 511,83
I	2 085 532,35	III	B2 2 072 020,52 -13 511,83
II	0,00	IV	B3 0,00 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	14 417 899,69
Investissement	A2 + B2	3 018 090,13
Fonctionnement	A3 + B3	11 399 809,56

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****I****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 2 085 532,35
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	22 964,76
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	1 789 827,59
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	272 740,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 2 072 020,52
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	2 072 020,52
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Selon le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

					II
					A

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	583 028,00	1 362 979,93

+ +

REPORTS			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	2 085 532,35		2 072 020,52
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00		(si solde positif) -779 951,93

=

Total de la section d'investissement (3)	2 668 560,35	2 655 048,52
--	--------------	--------------

VOTE	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 462 979,93	583 628,00

+ +

REPORTS			
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00		0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00		(si excédent) 5 239 895,79

=

Total de la section de fonctionnement (4)	1 462 979,93	5 823 523,79
---	--------------	--------------

TOTAL DU BUDGET (5)	4 131 540,28	8 478 572
---------------------	--------------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec l'antérieur votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
---------------	--	------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AE VOTEES			B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	32 964,88	22 964,76	0,00	0,00	55 929,64
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	7 140 811,09	1 789 827,59	0,00	0,00	8 930 638,68
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	13 883 254,00	272 740,00	0,00	0,00	14 155 994,00
Total des dépenses d'équipement		21 057 029,97	2 085 532,35	0,00	0,00	23 142 562,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 390 009,10	0,00	0,00	0,00	1 390 009,10
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 640 009,10	0,00	0,00	0,00	1 640 009,10
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		22 697 039,07	2 085 532,35	0,00	0,00	24 782 571,42

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	11 785,25		583 028,00	583 028,00	594 813,25
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		11 785,25		583 028,00	583 028,00	594 813,25

TOTAL	22 708 824,32	2 085 532,35	583 028,00	583 028,00	25 377 384,67
--------------	----------------------	---------------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 377 384,67
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	14 594 902,02	2 072 020,52	0,00	0,00	16 666 922,54
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 594 902,02	2 072 020,52	0,00	0,00	16 666 922,54
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	284 403,00	0,00	0,00	0,00	284 403,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	460 009,00	0,00	0,00	0,00	460 009,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		744 412,00	0,00	0,00	0,00	744 412,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		15 339 314,02	2 072 020,52	0,00	0,00	17 411 334,54

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 785 891,24		1 188 997,93	1 188 997,93	3 974 889,17
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	785 577,00		173 982,00	173 982,00	959 559,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 571 468,24		1 362 979,93	1 362 979,93	4 934 448,17

TOTAL	18 910 782,26	2 072 020,52	1 362 979,93	1 362 979,93	22 345 782,71
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	3 031 601,96
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 377 384,67
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

4 339 634,92

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le



ID : 971-219711298-20260630-2026_06_062-DE

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 449 074,41	0,00	0,00	0,00	5 449 074,41
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	17 560 494,93	0,00	0,00	0,00	17 560 494,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	5 227 619,00	0,00	0,00	0,00	5 227 619,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		28 237 188,34	0,00	0,00	0,00	28 237 188,34
66	Charges financières	199 629,00	0,00	0,00	0,00	199 629,00
67	Charges spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 845 902,86		100 000,00	100 000,00	5 945 902,86
Total des dépenses réelles de fonctionnement		34 332 720,20	0,00	100 000,00	100 000,00	34 432 720,20

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 785 891,24		1 188 997,93	1 188 997,93	3 974 889,17
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	785 577,00		173 982,00	173 982,00	959 559,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 571 468,24		1 362 979,93	1 362 979,93	4 934 448,17

TOTAL	37 904 188,44	0,00	1 462 979,93	1 462 979,93	39 367 168,37
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 367 168,37
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	11 915 409,58	0,00	0,00	0,00	11 915 409,58
731	Fiscalité locale	11 903 591,00	0,00	0,00	0,00	11 903 591,00
74	Dotations et participations (4)	6 058 497,00	0,00	600,00	600,00	6 059 097,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	2 040 000,84	0,00	0,00	0,00	2 040 000,84
Total des recettes de gestion courante		32 192 498,42	0,00	600,00	600,00	32 193 098,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		32 192 498,42	0,00	600,00	600,00	32 193 098,42

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	11 785,25		583 028,00	583 028,00	594 813,25
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		11 785,25		583 028,00	583 028,00	594 813,25

TOTAL	32 204 283,67	0,00	583 628,00	583 628,00	32 787 911,67
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	10 939 800,56
-------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	43 727 712,23
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 339 634,92
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.